

1551

Mercredi 9 octobre 1968.

Contribution pour 1969 au Programme
des Nations Unies pour le développement.

Département politique. Proposition du 17 septembre 1968
(annexe).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
7 octobre 1968 (adhésion).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 7 octobre
1968 (adhésion).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec
le département des finances et des douanes et le département de
l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

L'observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies
est autorisé à participer à la prochaine conférence d'annonce des
contributions organisée par le Programme des Nations Unies pour le
développement et à annoncer une contribution au PNUD, pour 1969,
de US\$ 2'800'000.-, soit Fr. s. 12'150'000.- environ, en fonction
du taux de change le jour du paiement.

Cette somme est à la charge du crédit de programme de coopé-
ration technique.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 20 exem-
plaires) pour exécution; au département des finances et des douanes
(8 exemplaires) et au département de l'économie publique (2 exem-
plaires) pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SAMUZZI



t.811-2 - SN/cl

3003 Berne, le 17 septembre 1968

No 255/68

DistribuéA u C o n s e i l f é d é r a lContribution pour 1969 au Programme
des Nations Unies pour le développement

La conférence d'annonce des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 1969 aura lieu à New York le 17 octobre 1968. Pour 1968, la contribution suisse s'est élevée à 11 millions de francs.

Le but du PNUD est d'aider, en collaboration avec les autres organisations internationales, les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources humaines et matérielles, restées largement inutilisées. Au cours des sessions du Conseil d'administration du PNUD, qui se sont succédé depuis 1966, il est apparu qu'un renforcement, dans le cadre du développement, des institutions internationales en général, correspond bien aux vœux de pays en développement toujours plus nombreux, qui préfèrent l'aide multilatérale à l'aide bilatérale, celle-ci étant encore trop souvent entachée à leurs yeux, de quelque pression économique ou politique.

La Suisse, élue lors de la création du PNUD pour trois ans dans le Conseil, arrivait au terme de son mandat à la fin 1968. Bien que sa réélection ne s'imposât pas pour des raisons

- 2 -

matérielles (la contribution de la Suisse n'est pas suffisamment importante pour lui permettre de prétendre en permanence à un siège dans le Conseil), elle a été réélue au mois de mai dernier, par l'ECOSOC, pour une nouvelle période de trois ans. Nous ne pouvons que nous en féliciter pour les raisons suivantes.

- a) Dans les années à venir, d'importantes décisions devront être prises en ce qui concerne :
 - l'administration même du PNUD (changements à la tête de la direction : directeur et co-directeur),
 - la définition des objectifs de la deuxième décennie du développement,
 - les conclusions pratiques à tirer de l'étude en cours sur la capacité des organisations internationales dépendant des Nations Unies de participer toujours plus et mieux au développement des pays du tiers monde.
- b) La délégation suisse, qui est normalement dirigée par le Délégué du Conseil fédéral à la coopération technique, est, du fait de son activité dans le Conseil, particulièrement bien placée pour juger des mérites respectifs, dans le domaine de la coopération technique, de l'aide bilatérale et multilatérale, ce qui est essentiel pour pouvoir recommander ensuite une juste répartition entre ces deux secteurs des fonds suisses à disposition.
- c) Le fait de siéger dans le Conseil permet à la délégation suisse de tirer sur le plan multilatéral des enseignements utiles pour l'élaboration des programmes suisses bilatéraux de coopération technique.
- d) Les contacts personnels qui peuvent être établis à cette occasion avec les responsables de la coopération technique de bon nombre de pays développés et en développement sont d'une grande utilité.

- 3 -

Le PNUD poursuit ses efforts pour intensifier le courant des investissements consécutifs aux projets et ses activités ont déjà notablement influé sur l'ampleur des capitaux d'équipement mis à la disposition des pays en développement. Mais les besoins justifiant une assistance du PNUD dépassent largement ses ressources actuelles et prévisibles et la tâche inachevée reste immense. Or, le PNUD, bien qu'il soit la plus grande source d'assistance multilatérale au préinvestissement, n'aura disposé, en 1968, que de quelque 185 millions de dollars de ressources nouvelles, comparés aux 13,6 milliards de dollars environ, calculés pour l'ensemble de l'effort des pays développés en faveur du développement du tiers monde.

Le contrôle des activités du PNUD et de ses dépenses est assuré par le Conseil. Celui-ci exerce son contrôle préalable sur les projets, c'est-à-dire que chaque membre du Conseil a la possibilité d'intervenir déjà au cours de l'élaboration d'un projet tant en ce qui concerne son aspect technique que financier et il est arrivé plusieurs fois que sur la base de renseignements que nous avons donnés au PNUD, celui-ci ait remanié un projet. Le Conseil exerce également son contrôle sur les dépenses administratives; dans ce domaine aussi la Suisse, avec d'autres pays développés et en voie de développement, insiste pour une utilisation rationnelle des fonds à disposition.

Compte tenu de ce qui précède, il paraît indiqué que la Suisse, elle aussi comme d'autres pays, renforce dans une mesure raisonnable sa collaboration avec le PNUD. A cet effet, elle devrait augmenter sa contribution pour 1969 d'au moins 10 %.

L'augmentation de notre contribution au PNUD correspondrait à l'accroissement de l'activité des Nations Unies dans le cadre de ce Programme et des contributions des autres pays.

- 4 -

L'octroi en 1969 d'un montant égal à celui de 1968 signifierait que la part de la Suisse à l'ensemble des moyens accordés au PNUD diminuerait, alors que d'autres pays développés et en développement augmentent leurs contributions. Sans être à la tête des pays donateurs, nous n'avons pas, actuellement, une mauvaise position : nous sommes à la 13^e place en chiffres absolus et à la 7^e si l'on tient compte de la contribution per capita.

Etant donné que nous ne pouvons faire valoir notre point de vue ni dans l'ECOSOC, dont le PNUD dépend, ni à l'Assemblée générale de l'ONU, il nous paraît important de maintenir notre position dans l'ordre des contributions. En effet, d'une part elle nous donnera plus de poids au sein du Conseil d'administration du PNUD lors des discussions des questions de politique générale à quoi s'ajoute d'autre part le fait que le PNUD devra vraisemblablement décider d'ici 1970 s'il entend demeurer à New York et que nous avons le plus grand intérêt à être associés à cette importante décision en une position aussi forte que possible, aux côtés de l'Autriche, entrée cette année au Conseil.

Le maintien de la paix et l'aide au développement sont les tâches fondamentales des Nations Unies, la seconde découlant de la première. Du fait que la Suisse n'est pas membre des Nations Unies, elle ne s'associe pas à certaines actions de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. Dans celui de l'aide au développement, en revanche, la position de la Suisse ne doit pas être en retrait, bien au contraire. La Suisse a toujours affirmé sa solidarité internationale et l'aide au développement est sans conteste le champ d'activité le meilleur où manifester concrètement cette solidarité. Ce que la Suisse fait déjà au sein des organisations internationales est notable; cela est néanmoins encore en dessous de ce que la communauté internationale peut attendre d'un pays riche et aussi développé.

A la suite de la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en un seul Programme des Nations Unies pour le développement, ces deux éléments ont gardé leurs caractéristiques propres, ce qui a engagé la plupart des pays,

- 5 -

parmi lesquels la Suisse, à répartir leurs contributions au PNUD entre ses deux éléments. Mais comme ceux-ci ont de plus en plus tendance à s'intégrer l'un à l'autre, divers pays annoncent leurs contributions sans préciser une répartition entre eux, afin d'assurer une certaine souplesse dans l'utilisation des fonds. Nous estimons que cette tendance est bonne et envisageons, partant, de laisser au Directeur du PNUD le soin de répartir notre contribution entre les deux éléments, étant entendu qu'il tiendra compte des besoins prioritaires des pays en développement.

En nous conformant à une habitude qui s'implante dans les relations avec les organisations internationales, nous formulons la contribution suisse en dollars des Etats-Unis. Ceci nous permet de proposer un montant en chiffre rond qui, optiquement, met en valeur notre contribution parmi celles des autres pays donateurs mieux que ne le ferait un montant qui indique en dollars la contrevaletur d'une contribution en chiffre rond en francs suisses. Notre proposition prévoit, partant, la somme de US\$ 2'800'000.- qui correspond à Frs.s. 12'150'000.- environ.

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral

p r o p o s e :

L'Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies est autorisé à participer à la prochaine conférence d'annonce des contributions organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement et à annoncer une contribution au PNUD, pour 1969, de US\$ 2'800'000.-, soit Frs.s. 12'150'000.- environ, en fonction du taux de change le jour du paiement.

Cette somme est à la charge du crédit de programme de coopération technique.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Spühler)

- 6 -

Pour rapport joint aux :

Département fédéral des finances et des douanes

Département fédéral de l'économie publique

Extrait du procès-verbal :

au Département politique (en 20 exemplaires) pour exécution

au Département des finances et des douanes et

au Département de l'économie publique (2 exemplaires chacun) pour
leur information